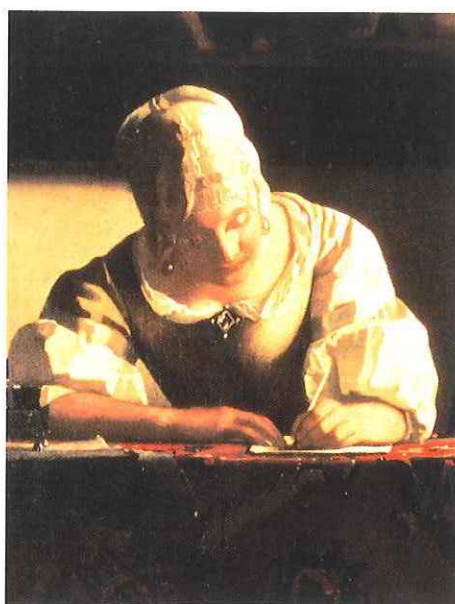


Comité consultatif de Bioéthique de Belgique

Yvon Englert, Alfons Van Orshoven (Éds)

# « Testaments de vie » et autres directives anticipées



SCIENCES  
ETHIQUES  
SOCIÉTÉS

 de boeck



« Testaments de vie »  
et autres  
directives anticipées

SCIENCES  
ETHIQUES  
SOCIETES

*Collection dirigée par G. Hottois, G. Fourez, Ch. Susanne.*

Comité consultatif de Bioéthique de Belgique

Yvon Englert, Alfons Van Orshoven (Éds)

# « Testaments de vie » et autres directives anticipées

Coordination scientifique  
du Comité consultatif de Bioéthique de Belgique

---

SCIENCES  
ETHIQUES  
SOCIÉTÉS

Cet ouvrage est publié à l'initiative du Comité consultatif de Bioéthique de Belgique  
C.A.E. – Quartier Vésale – V419  
Boulevard Pachéco 19 bte5, 1010 Bruxelles  
Tél. : +32(0)2/210 42 34 – Fax : +32(0)2/210 42 27  
Coordination de l'ouvrage : Monique Bosson

Illustration de couverture :  
*Dame écrivant une lettre à sa servante*, Vermeer  
© The Bridgeman Art Library, London

---

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation,  
consultez notre site web : <http://www.deboeck.com>

© De Boeck & Larcier s.a., 2003  
Éditions De Boeck Université  
Rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles

1<sup>re</sup> édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

*Imprimé en Belgique*

Dépôt légal 2003/0074/30

ISSN 0778-4082  
ISBN 2-8041-4175-6

# Sommaire

<b>La directive anticipée : ouverture de la conférence</b> Alfons Van Orshoven	7
<b>Directives anticipées : origines, utilité, fondements et controverses</b> Freddy Mortier	9
<b>Les directives anticipées, un outil d'humanisation des soins</b> Martyne-Isabel Forest, Charles-Henri Rapin, Maya Olmari-Ebbing, Claire-Nicole Zumbach	33
<b>La valeur juridique des directives anticipées en l'an 2001</b> Roger Lallemand	43
<b>La validité juridique des directives anticipées en matière médicale</b> Herman Nys	49
<b>Directives anticipées : aspects anthropologiques et éthiques</b> Michel Dupuis	73
<b>Les dimensions éthiques des directives anticipées sur la vie et la fin de la vie</b> Koen Raes	81
<b>Pratiques concrètes de directives anticipées</b>	95
1 Espagne Juana Teresa Betancor	95
2 La déclaration écrite de volonté aux Pays-Bas Hans van Delden	101
3 Suisse Maya Olmari-Ebbing, Charles-Henri Rapin et consorts	108

4	Déclaration préalable de volonté au Canada : exercices de haute volonté entre autonomie, protection du patient et autres intérêts de la société Trudo Lemmens	108
5	Belgique – Bilan d’une expérience de près de 20 ans de l’Association pour le Droit de mourir dans la Dignité – ADMD Jacqueline Herremans	121
	<b>Les directives anticipées : allocution de clôture</b> Micheline Roelandt	129
	<b>ATELIER 1 : « Mon corps après la mort »</b>	135
	<b>ATELIER 2 : « Démence et directives anticipées »</b>	157
	<b>ATELIER 3 : « Les directives anticipées et la fin de la vie »</b>	165
	<b>ATELIER 4 : « Refus de certains traitements et directives anticipées »</b>	177
	<b>Table des matières</b>	185



# La directive anticipée : ouverture de la conférence

**Alfons Van Orshoven,  
Président du Comité consultatif de Bioéthique**

Une des missions du Comité consultatif de Bioéthique consiste à organiser régulièrement une journée d'étude pour les scientifiques, les responsables politiques et le grand public afin d'échanger librement leurs opinions au sujet de problématiques à caractère bioéthique. Le Comité tente ainsi de susciter au sein de la population un échange de vue portant sur les valeurs appelées à fonder la vie en société.

Ce 25 avril 2001, le Comité a abordé le thème de « La directive anticipée : expression des droits du patient ? ». Comme toujours, les exposés ont été le fait de scientifiques tant belges qu'étrangers ; cette fois, il y en eut plus de l'étranger. Comme chaque fois aussi, un large public a participé très activement au débat. Pour ce qui concerne le jeune public, on a associé cette année les étudiants des Hautes Écoles d'infirmiers qui, au côté des médecins, seront particulièrement confrontés dans leur carrière à la problématique traitée.

La volonté du patient, ses droits, son autonomie, sont autant de concepts dont il n'était pas question 50 ans auparavant. Le médecin était alors presque complètement libre, presque entièrement autonome de décider du traitement du patient, avec pour seul but le bien-être final de celui-ci.

Au cours de ces dernières décennies, un net revirement de cette approche est intervenu dans les pays occidentaux. Les relations « patient-médecin » en ont été profondément modifiées. Le patient est toujours plus impliqué dans la prise de décision médicale et en outre, sa volonté prend un poids toujours plus décisif dans ce processus.

Que doit-il se passer dès lors dans les circonstances où le patient n'est pas ou n'est plus en état de communiquer ses souhaits et préférences ? De quels moyens disposons-nous pour que même dans ces circonstances nous prenions quand même encore connaissance de ses souhaits ?